



- Communiqué de presse -

LETTRE OUVERTE AUX SALARIES DE LA CC 66.

Depuis le 6 décembre 2005, les négociations paritaires de la CCN 66 sont bloquées. C'est la seule réponse faite à une revendication massive : le retrait des propositions de refonte de la convention collective

La responsabilité de cette paralysie fabriquée de toute pièce est bien sûr renvoyée aux salariés mobilisés et à SUD Santé Sociaux. Sommes nous puissants et représentatifs à ce point, que nous puissions bloquer un organisme paritaire national ?

En ce début d'année, deux documents concomitants posent les conditions d'une reprise des travaux à partir du projet patronal :

- Un communiqué de la fédération des syndicats employeurs, répétant leur plan, pose une condition « (les organisations salariées)...doivent nous confirmer leur volonté de poursuivre les discussions sereinement... » Pas une oreille ne doit dépasser !

- Un courrier de la CFDT au président de l'UNIFED demande aux employeurs des garanties de sérénité et de sécurité et propose « ...la tenue de commissions mixtes sous l'égide du ministère du travail. » dialogue social oui, mais organisé sous surveillance. La liberté d'expression n'est pas le bien le mieux partagé dans le secteur.

Il semble que nous n'ayons pas été bien compris. Lorsqu'il est question de réformer les conditions de travail, rémunération et l'organisation des métiers, tous les intéressés doivent avoir un droit de regard. La convention n'appartient pas aux signataires, mais à l'ensemble des acteurs du champ de celle ci.

Le dialogue social reste l'affaire de tous, il doit s'organiser en toute transparence pour garantir l'amélioration des garanties collectives.

SUD Santé Sociaux, pour sa part, continuera à revendiquer sa présence aux commissions paritaires dans un souci de transparence et de proposition. Participer à la représentation des salariés c'est aussi informer et débattre.

Il ne s'agit pas de bloquer définitivement les paritaires et de laisser vieillir doucement notre convention. Tout le monde est d'accord pour qu'elle ne reste pas en l'état et soit travaillée dans une logique d'amélioration en prenant en compte les réflexions et revendications générées par la mobilisation des salariés, syndiqués ou non.

Nous n'avons pas été écoutés et n'obtenons aucune réponse sur le fond. La mobilisation doit continuer pour améliorer la convention collective sans obéir à la logique des nouvelles classifications imposant de fait la notion de salaire au mérite.

Sud Santé Sociaux continuera à participer aux collectifs de salariés, dénoncera toujours l'absence d'information, de transparence et participera à toutes les actions menées contre le projet patronal.

Paris, le 19 janvier 2006